

CLUB CYCLISTE CC HAWY SOUMAGNE

1er TRIPTYQUE ARDENNAIS JUNIOR 2022

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Président de l'organisation :

Christian LEBEAU 8 rue Barthélemy Laruthe 4630 SOUMAGNE

Christian.lebeau@hawy.be 0494 405727

Directeur de course :

Roger WAUCOMONT 2 rue du Goza Awan, 4920 AYWAILLE

Roger.waucomont@gmail.com 0494 078178

Coordinateur sécurité :

Jean- François Englebert 14 rue du vivier 4650 Herve

famillejfenglebert@gmail.com 0493 320358

REGLEMENT DE LA COURSE.

ARTICLE 1 – Organisation et Type d'épreuve

LE 1ER TRIPTYQUE ARDENNAIS JUNIOR est organisé par le Club Cycliste Le Amis du Hawy Soumagne sous les règlements de BelgianCycling et de la FCWB.

L'épreuve est inscrite au calendrier national en classe 2.14 IC et se déroule les 14 et 15 août 2022 en une étape et deux demi-étapes.

ARTICLE 2 – Participation

Le TRIPTYQUE ARDENNAIS JUNIOR est réservé aux coureurs de la catégorie Juniors provenant d'équipes de clubs, provinciales, régionales, nationale et mixtes belges et à maximum trois équipes étrangères. D'autres équipes étrangères frontalières pourront également participer cf. à l'article 2.1.011 du règlement UCI (accord frontaliers), moyennant accord préalable de la commission nationale Route.

Le nombre maximum des participants est fixé à 150 et à 25 équipes. Les équipes seront composées de minimum 4 et maximum 6 coureurs.

Le prix de l'inscription est fixé à 10 euros par coureur pour l'ensemble des 2 jours. Un supplément de 5 euros par jour de course est demandé aux coureurs ne possédant pas de licence belge.

ARTICLE 3 – Permanence

La permanence de départ se tient le dimanche 14 août 2022 à la salle des fêtes Ciné chez nous, avenue Noël 9 à 6670 Gouvy de 11h30 à 14h55.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables des équipes s'effectue à la permanence de 11h30 à 12h40.

La réunion des directeurs sportifs aura lieu à 13h.

Le double dossard est d'application, à l'exception du contre-la-montre. A l'inscription, l'organisateur remettra à chaque directeur sportif un jeu de double dossards et de plaques de cadre. Ceux-ci ne sont pas à restituer après l'épreuve.

L'utilisation de transpondeurs MYLAPS est obligatoire. Chaque équipe présentera à l'inscription les cartes d'identification de ses transpondeurs. Celles-ci seront scannées, ensuite, le chef d'équipe recevra une liste mentionnant les noms des coureurs participant avec leur numéro de dossard et le numéro du transpondeur à utiliser. Pour les équipes qui ne disposent pas de transpondeurs, possibilité d'en louer lors de l'inscription à la permanence : http://uitslagen.kwbw-rlvb.com/index_bestanden/Page6006.htm

Article 4 – Les étapes

Les étapes du Triptyque Ardennais Juniors sont :

14/08/2022	Étape 1 :Gouvy – Gouvy	93,5 km
15/08/2022	Étape 2A : Vielsalm – (contre-la-montre)	5,56 km
15/08/2022	Étape 2B : Lierneux – Lierneux	112,4 km

L'itinéraire figure sur le site de la course www.triptyqueardennais.be.

Article 5 – Signature

Les opérations de signature de la feuille de départ débuteront chaque jour 1h15 avant l'heure de départ de l'étape et se clôtureront 15 minutes avant le départ de l'étape. Il n'y a pas de signature de la feuille de départ pour le contre-la-montre.

Article 6 – Radio-tour

La fréquence radio-tour est 160.10625, canal 2.

Article 7 - Voitures techniques

Chaque équipe pourra être suivie par une voiture d'assistance. L'aide aux coureurs se fera toujours à l'arrière du peloton ou groupe de coureurs et à droite de la chaussée, la voiture à l'arrêt.

L'ordre des voitures sera établi par tirage au sort au cours du briefing pour la 1^{ère} étape. Pour l'étape 2B, il est fixé en fonction de la position du premier coureur de chaque équipe au classement général individuel au temps.

Un deuxième véhicule de chaque équipe recevra un autocollant pare-soleil de l'Organisation ainsi qu'un laissez-passer délivré par la Belgian Cycling pour se rendre aux ravitaillements et dans les zones de départ et arrivée. Ce second véhicule ne pourra en aucune manière circuler à l'échelon course.

Article 8 – Parcours et déviation

L'itinéraire de l'épreuve est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles noires sur fond jaune, vert sur fond blanc ou encore jaune sur fond noir. Un modèle de flèche sera exposé à la permanence et au contrôle des signatures. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant censés connaître le parcours. La plus stricte observance du code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs lorsqu'ils ne sont plus dans la course. (après le drapeau vert).

Une déviation sera mise en place par l'organisateur et tous les véhicules non autorisés à franchir la ligne d'arrivée l'emprunteront obligatoirement.

Article 9 – Ravitaillement

Le ravitaillement est autorisé à partir du kilomètre 30 jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée. Depuis la voiture des directeurs sportifs, le ravitaillement ne pourra se faire que derrière la voiture du Commissaire et en aucun cas dans le peloton ou en queue de celui-ci. Si un groupe de 15 coureurs au plus s'est formé, le ravitaillement est autorisé en queue de groupe.

Le ravitaillement est interdit dans les 500m précédent et les 50m suivant un sprint intermédiaire ou un GPM.

Le ravitaillement n'est pas autorisé durant l'étape contre-la-montre.

Article 10 – Contre-la-montre

L'ordre de départ du contre-la-montre est l'ordre inverse du classement général individuel au temps. Toutefois, le collège des commissaires peut modifier cet ordre afin d'éviter que deux coureurs d'une même équipe se suivent.

Les coureurs s'élanceront de minute en minute.

Les coureurs qui participent à l'épreuve contre-la-montre se présenteront au départ avec un **vélo de route sans accessoires spéciaux CLM, ni roues pleines, ni prolongateurs.**

Article 11 – Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré au moyen **de deux véhicules.**

Article 12 – Assistance médicale

Deux ambulances et un médecin suivront la course.

Les soins médicaux en course seront assurés exclusivement par le médecin désigné par la Direction de l'épreuve, et cela à partir du moment où les coureurs pénètrent dans l'enceinte du contrôle de départ et jusqu'au moment où ils quittent celle de l'arrivée. Le médecin sera désigné par la Direction de l'épreuve, le Docteur sera également à la disposition des équipes en dehors des heures de course dans les différents lieux d'hébergement.

Il pourra être appelé par l'intermédiaire d'un délégué de l'organisation

Un centre de secours fixe sera installé à proximité de chaque arrivée.

Article 11 – Arrivées

En cas d'incident dûment constaté dans les 3 derniers km d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) impacté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'incident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Est considéré comme incident, tout évènement indépendant des propres capacités physiques du coureur (chute, problème mécanique, crevaison) et de sa volonté de se maintenir avec les coureurs en compagnie desquels il se trouve au moment de l'incident.

Les coureurs impactés par un incident doivent se faire connaître immédiatement auprès d'une commissaire en levant le bras et en se présentant auprès d'un commissaire dès la ligne franchie.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres, un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureurs en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de la chute.

Toute décision relative au présent article est rendue par le collège des commissaires de manière indépendante.

Article 12 - Délais

Pour les étapes 1 et 2B, tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Concernant le contre-la-montre le délai est fixé à 10 minutes par rapport au temps réalisé par le vainqueur de l'étape.

En cas exceptionnels uniquement, imprévisibles et de force majeure, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Dans le cas où des coureurs effectivement arrivés hors délai sont repêchés par le collège des commissaires, ils se verront retirer l'ensemble de leurs points acquis au classement général des différents classements annexes.

Les délais d'élimination en course sont fixés à 5 min de retard, par rapport au peloton principal. Les règles du code de la route s'appliquent aux coureurs qui ne sont plus en course.

Article 13 – Classements

- **Le classement général individuel au temps (maillot jaune)** est calculé par addition des temps enregistrés par le chronométrateur, en tenant compte des bonifications et des pénalités. En cas d'égalité au classement général individuel au temps, les fractions de seconde enregistrées lors de l'étape contre-la-montre individuelle sont réincorporées dans le temps total pour départager des coureurs ex-aequo. En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape, et en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.
- **Le classement par équipes du jour** s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs temps de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.
- **Le classement général par équipes** s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes coureurs. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour ;
- Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour et ainsi de suite ;
- S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Les équipes ayant au minimum trois coureurs en course seront classées en premier. Elles seront suivies des équipes ayant 2 coureurs en course et puis des équipes ayant un coureur en course.

- Le **classement des GPM (maillot blanc)** est établi par l'addition des points recueillis par les trois premiers coureurs lors du franchissement des côtes répertoriées sur le parcours. Il est accordé 6, 4 et 2 points respectivement au 1^{er}, 2^e et 3^e.

En cas d'ex-aequo, le nombre de premières places aux sommets des côtes sera déterminant. En cas de nouvelle égalité, la place au classement général individuel au temps sera prise en considération.

Étape 1	3 gpm	KM 12	côte de Rogery	(6, 4 et 2 points)
		KM 32.5	côte de Lomré	(6,4,2 points)
		KM 46.8	côte de Chérapon	(6,4,2 points)
Étape 2B	12 gpm	KM 9.7 et 41.9	côte de Vilette	(6, 4 et 2 points)
		Km 14.1 et 46.3	côte de Noirfontaine	(6,4,2 points)
		Km 22.5 et 55	côte de Verleumont	(6,4,2 points)
		Km 26 et 58	côte de Grand Sart	(6,4,2 points)
		KM 68	côte de Hierlot	(6,4,2 points)
		KM 76.4	côte de Hierlot	(6,4,2 points)
		KM 84	côte de Hierlot	(6,4,2 points)
KM 92.1	côte de Hierlot	(6,4,2 points)		

- Le **classement des sprints (maillot vert)** est établi par l'addition des points recueillis par les trois premiers coureurs lors du franchissement des différents sprints sur le parcours. Il est accordé 6, 4 et 2 points respectivement au 1^{er}, 2^e et 3^e.

En cas d'ex-aequo, le nombre de premières places dans les différents sprints sera déterminant. En cas de nouvelle égalité, la place au classement général individuel au temps sera prise en considération.

Étape 1	3 sprints	km 21.3 Gouvy	passage sur la ligne	6,4,2 points
		Km 62 Gouvy	passage de la ligne	6,4,2 points
		Km 77 Gouvy	passage de la ligne	6,4,2 points
Étape 2B	6 sprints	Km 32.2 Lierneux	passage de la ligne	6,4,2 points
		Km 68.1 Lierneux	passage de la ligne	6,4,2 points
		Km 76.4 Lierneux	passage de la ligne	6,4,2 points
		Km 80.1 Lierneux	passage de la ligne	6,4,2 points
		Km 88.1 Lierneux	passage de la ligne	6,4,2 points
		Km 96.1 Lierneux	passage de la ligne	6,4,2 points

Si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité des maillots distinctifs est le suivant :

- Maillot Jaune – classement général individuel au temps
- Maillot blanc – classement des GPM
- Maillot vert – classement des sprints

Article 15 – Protocole

Sont tenus de se présenter aux cérémonies protocolaires :

- A l'issue de la 1^{re} étape :
 - Le vainqueur de l'étape ;
 - Le leader du classement général individuel au temps
 - Le leader du classement des GPM
 - Le leader du classement des sprints
- A l'issue du contre-la-montre :

- Le vainqueur de l'étape :
- Le leader du classement général individuel au temps

Cette cérémonie protocolaire se déroulera 30 minutes avant le départ de l'étape 2B.

- A l'issue de la dernière étape :
 - Le vainqueur de l'étape
 - Les trois premiers coureurs du classement général individuel au temps
 - Le vainqueur du classement des GPM
 - Le vainqueur du classement des sprints

Article 16 - Prix

Les prix seront payés à la permanence après l'établissement des classements de la dernière étape.

Prix pour le classement général par équipes :

930€ - 25 prix

75€	70€	65€	60€	55€	50€	45€	40€	35€	35€
35€	35€	35€	35€	35€	25€	25€	25€	25€	25€
20€	20€	20€	20€	20€					

Article 17 – Antidopage

Le règlement antidopage de BelgianCycling et de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle médical aura lieu à proximité de l'arrivée aux endroits spécifiés dans le guide technique.

Le Triptyque Ardennais Junior souscrit aux lois sur la répression de l'usage des produits stimulants et adhère pleinement aux Règlements de L'U.C.I. et de la Communauté Française de Belgique ainsi qu'aux dispositions des chartes énoncées en cette matière.

Le Triptyque Ardennais Junior n'engagera que des équipes ayant signé la charte antidopage de la Belgian Cycling <http://www.belgiancycling.be/content.asp?language=fr&id=146&subid=254>.

L'Organisateur se réserve le droit de récuser, à tout moment, des équipes ou groupes sportifs qui, par des faits de dopage notamment pourraient porter atteinte à la réputation et à l'image de l'épreuve et, par corollaire, aux partenaires qui la financent.

Article 18 - Environnement

Des poubelles seront placées dans la zone de départ, dans la zone d'arrivée, ainsi que dans les vestiaires. Nous demandons de respecter l'environnement en signalant à vos coureurs d'éviter de jeter des emballages et des bidons dans la nature et de respecter les zones de déchets mises en place par l'Organisateur.

Article 19 - Pénalités

Le barème des pénalités de BelgianCycling est d'application.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Jury des Commissaires conformément aux dispositions en usage à l'U.C.I.

ARTICLE 20.

La participation au TRIPTYQUE ARDENNAIS JUNIOR implique la connaissance du présent règlement et son acceptation intégrale. Tout litige sera tranché par les Commissaires de course.

CHRISTIAN LEBEAU

ROGER WAUCOMONT

PATRICK BURGNET

Président Organisateur

Directeur de course

Coordinateur compétitions Liège

DIMANCHE 14 AOUT 2022 ETAPE 1 JUNIOR
GOUVY/ GOUVY 93 KM
62 KM EN LIGNE+2CIRCUIT DE 16 KM

OPERATIONS DE DEPART GOUVY

SALLE DES FÊTES CINE CHEZ NOUS AVENUE NOEL 9 6670 GOUVY

PERMANENCE DE DEPART DE 11.30.00 H A 14.55 H

PARKING DES VEHICULES DES EQUIPES, DES VEHICULES OFFICIELS ET DE LA PRESSE

PARKING DES MOTOS DE LA POLICE ET DES MOTARDS DE LA SECURITE

ZONE DE DEPART

VESTIAIRES

RECEPTION DES INVITES CAFE DU LUXEMBOURG RUE DELA GARE 13 6670 GOUVY

SIGNATURE DE DEPART

SIGNATURE DE LA FEUILLE DE DEPART DE 13.45 H A 14.45 H FACE CAFE DU LUXEMBOURG

PERMANENCE SALLE CINE CHEZ NOUS

Confirmation des partants de 11h30 à 12h40

BRIEFING DES DIRECTEURS SPORTIFS A 13.00 H

BRIEFING DE SECURITE A 13.30 H

DEPART OFFICIEUX A 14.55 H

DEPART OFFICIEL A 15.00H

ARRIVEE

GOUVY

DEVIATION VEHICULES NON OFFICIELS ET EQUIPES

DROITE 150 M AVANT LA LIGNE

VESTIAIRES ET CONTRÔLE MEDICAL

VESTIAIRES SALLE CINE CHEZ NOUS

CONTRÔLE MEDICAL DANS L4OFFICE DU TOURISME RUE DE LA GARE 15 6670 GOUVY

LOCAL PRESSE

SALLE CINE CHEZ NOUS

RECEPTION

CAFE DU Luxembourg RUE DE LA GARE 13 6670 GOUVY

PERMANENCE ARRIVEE

SALLE CINE CHEZ NOUS

GPM

1	CÔTE DE ROGERY	KM 12.4
2	CÔTE DE LOMERE	KM 32.5
3	CÔTE DE CHERAPON	KM 46.3
4	CÔTE DE GOUVY	KM 74.3

SPRINTS MAILLOT VERT

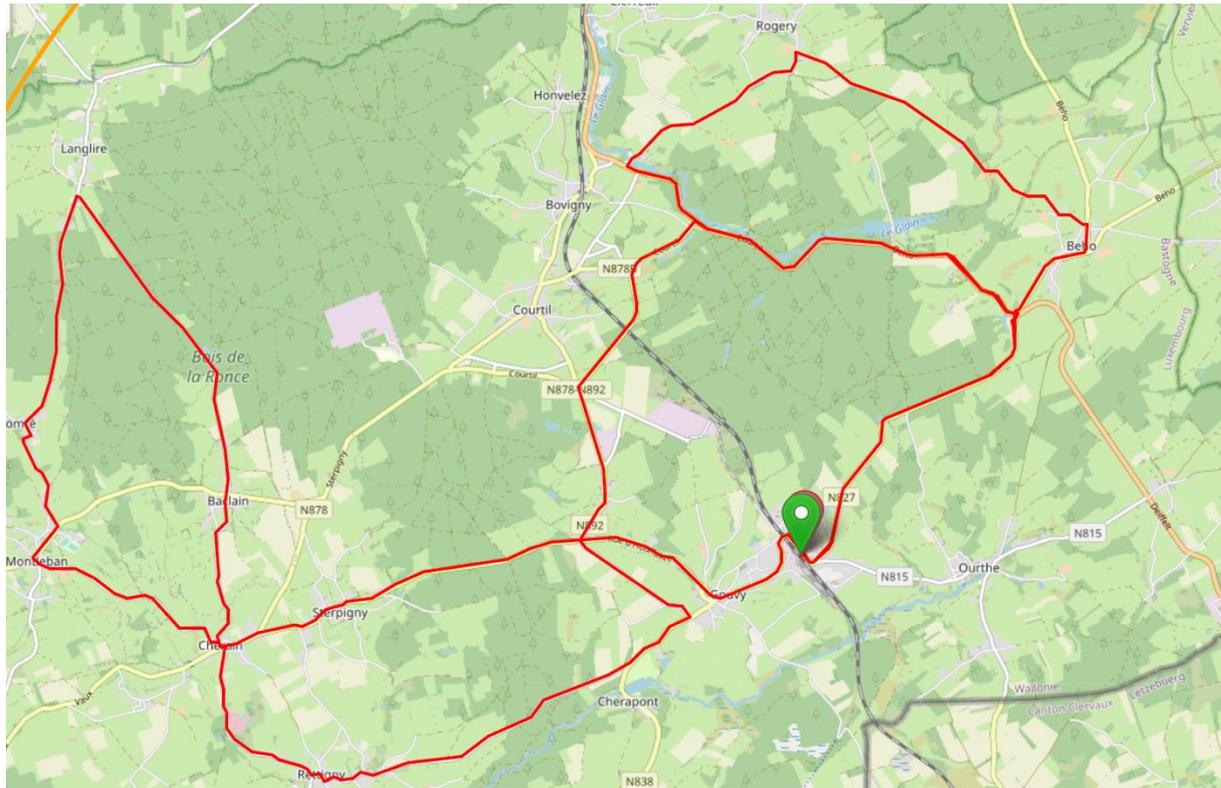
1/2/3 PASSAGE DE LA LIGNE 1/2/3 KM 21.3/ KM 62/ KM 78

ZONE DE COLLECTE

RUE DE HOUFFALIZE DU KM 22 AU KM 23

RUE DE HOUFFALIZE DU KM 63 AU KM 64

Triptyque Ardennais Juniors
Etape 1: Gouvy
14/08/2022



Triptyque ardennais juniors Etape 1: Gouvy

N°	Commune	Direction	Itinéraire	KM	38 Km/H	40Km/H
			départ en cortge Av Noel			
1	Gouvy		départ réel rue de la gare devant café du lux	0	15:00	15:00
2		G	Rue de beho N827	0,5		
3			Au rond-point 3e sortie, vers Beho N68	4	15:06	15:06
4		TD	Courtil N68	8,85	15:13	15:13
5		TD	Bovigny	9,3		
6		D	Rogery	10,2	15:16	15:15
7		G	Rogery	11,7	15:18	15:17
			GPM 1 Côte de Rogery	12,4	15:19	15:18
8		D	Rogery	14,3	15:22	15:21
9		D	Beho N823	15,9	15:25	15:23
10		D	Beho N827	16,9	15:26	15:25
11			Au rond-point 2e sortie, vers N827	17		
			Rue de la Gare N827			
12		D	passage ligne d'arrivée	21,3	15:33	15:31
			Sprint maillot vert			
13		TD	Rue d'houffalize	22,5	15:35	15:33
14		TD	Sterpigny	27	15:42	15:40
15		TD	Cherain	28,5	15:45	15:42
16		D	Cherain	28,6		
17		TD	Montleban	31	15:48	15:46
18		D	Montleban N812	31,4	14:49	15:47
19		G	Montleban N812	31,7	15:50	
20		TD	Lomeré	32,5	15:51	15:48
			GPM 2 Côte de Lomeré			
21		D	Lomeré	33,3	15:52	15:49
22		D	Langlire	36,4	15:57	15:54
23		TD	Baclain	39,3	16:02	15:58
24		G	Cherain	41,1	16:04	16:01
25		G	Rettigny	43,2	16:08	16:04
26		D	Rettigny	43,3		
27		G	Rengléz	43,7	16:09	16:05
28		D	Rengléz	44,8	16:10	16:07
			GPM 3 Côte de Chérapon	46,3	16:13	16:09
29		TD	Gouvy N838	47,9	16:15	16:11
30		G	Rue de la croix du Chêneux	48,2	16:16	16:12
31		D	Rue de la croix du Chêneux	49,4	16:18	16:14
32		TD	Halconreux N892	50,4	16:19	16:15
33		TD	N892	51,2	16:20	16:16
34			Au rond-point 2e sortie vers la N878	53,4	16:24	16:20
35		D	Courtil N68	55,1	16:27	16:22
36		TD	Beho N68	56,8	16:29	16:25
37			Au rond-point 1e sortz vers rue de beho N827	57,8	16:31	16:26

38	D	Passage de la ligne d'arrivée	62	16:37	16:33
		Sprint maillot vert			
39		Entrée du circuit local			
40	TD	Rue d'Houffalize	63,4	16:40	16:35
41	D	Halconreux N892	65,1	16:42	16:37
42	D	Courtil N878			
43		Courtil rond point: 2e sortie vers N878	67	16:45	16:40
44	D	Courtil N68	69,4	16:49	16:44
45	TD	Beho N827. Rond-Point: 1ère sortie	73,5	16:56	16:50
46		GPM 3 Côte de Gouvy	74,2	16:57	16:51
47		Rue de la Gare	77,6	17:02	16:56
48		2ème passage de ligne			
		Sprint maillot vert			
49	TD	Rue d'Houffalize	79	17:04	16:58
50	D	Halconreux N892	80,7	17:07	17:01
51	D	Courtil N878			
52		Courtil rond point: 2e sortie vers N878	82,6	17:10	17:03
53	D	Courtil N68	85	17:14	17:06
54	TD	Beho N827. Rond-Point: 1ère sortie	89,1	17:20	17:13
55		Gouvy	89,8	17:21	17:14
56		Rue de la Gare			
57		Arrivée: Rue de la Gare	93,2	17:27	17:19

1,4
3,1
5
7,4
11,5
12,2
15,6

LUNDI 15 AOUT 2022 ETAPE 2A CLM JUNIOR
VIELSALM/MONT-LE-SOIE 5.6 KM
CLM 5.6KM

OPERATIONS DE DEPART VIELSALM

[ATELIER COMMUNAL RUE JEAN BERTHOLET 3 6690 VIELSALM DERRIERE LE SPAR](#)

PERMANENCE DE DEPART DE 08.00 H A 08.55 H

PARKING DES VEHICULES DES EQUIPES, DES VEHICULES OFFICIELS ET DE LA PRESSE

PARKING DES MOTOS DE LA POLICE ET DES MOTARDS DE LA SECURITE

ZONE DE DEPART

PERMANENCE

DEPART OFFICIEL : PREMIER DEPART A 09.00 H

DEPART TOUTES LES MINUTES SELON L'ORDRE DE DEPART

DERNIER DEPART A 11.30 H

ARRIVEE

MONT-LE-SOIE

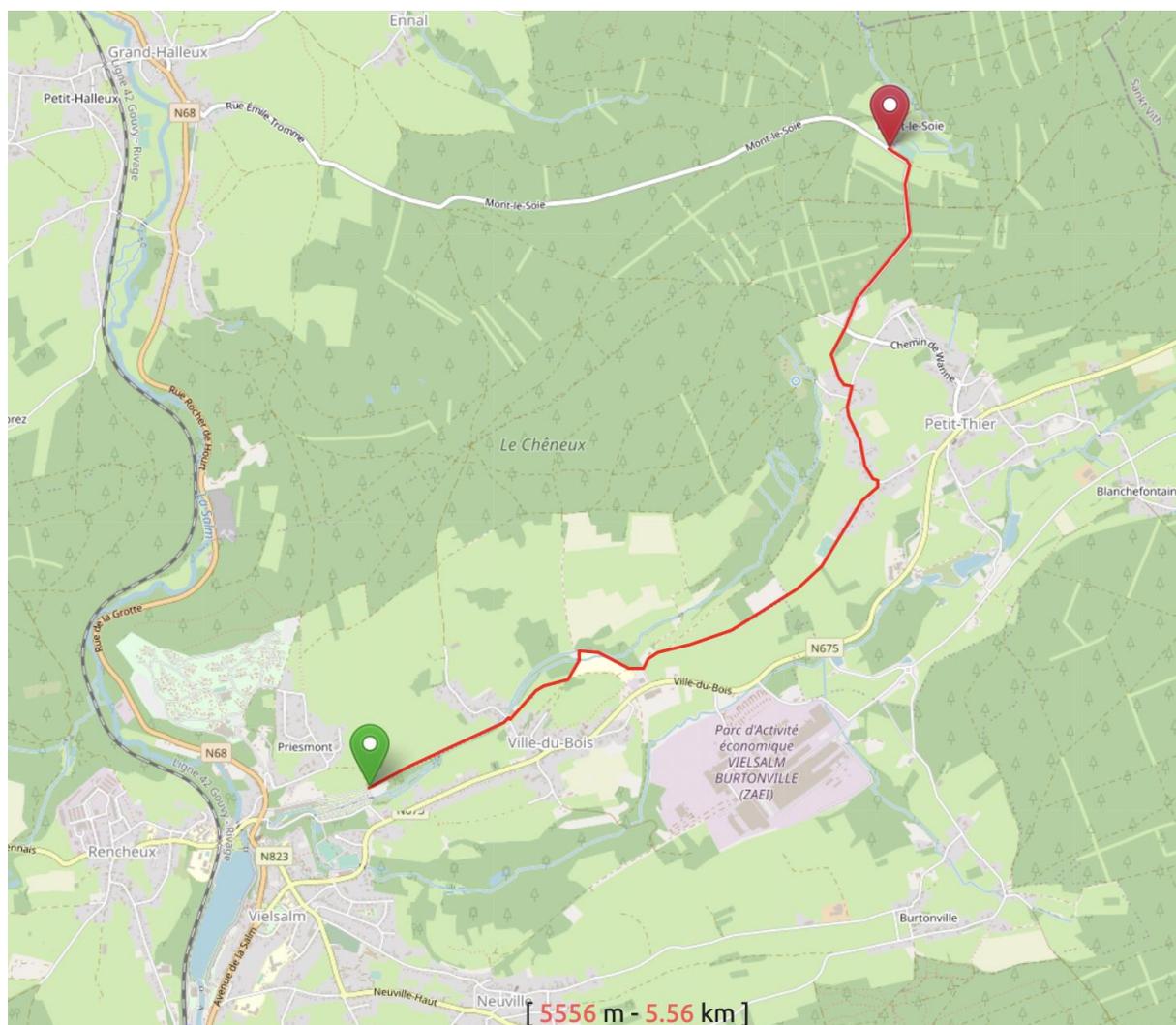
VESTIAIRES ET CONTRÔLE MEDICAL

CONTRÔLE MEDICAL DANS UNE SALLE DU CENTRE EUROPEEN DU CHEVAL

PERMANENCE ARRIVEE

HALL SPORTIF DE LIERNEUX

Triptyque Ardennais Juniors
Etape 2 CLM: Vielsalm
14/08/2022

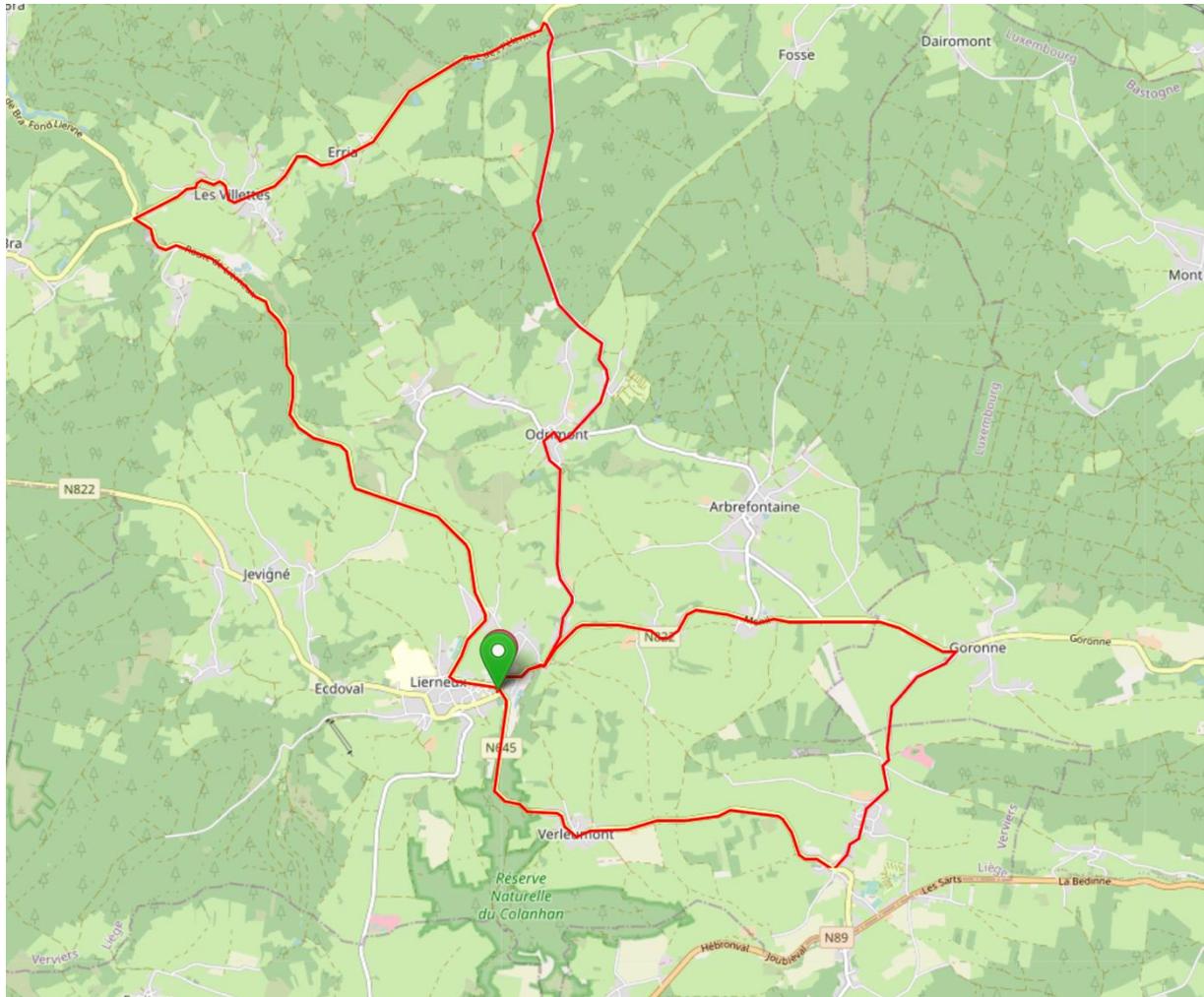


Triptyque ardennais Juniors étape 2 CLM : Vielsam

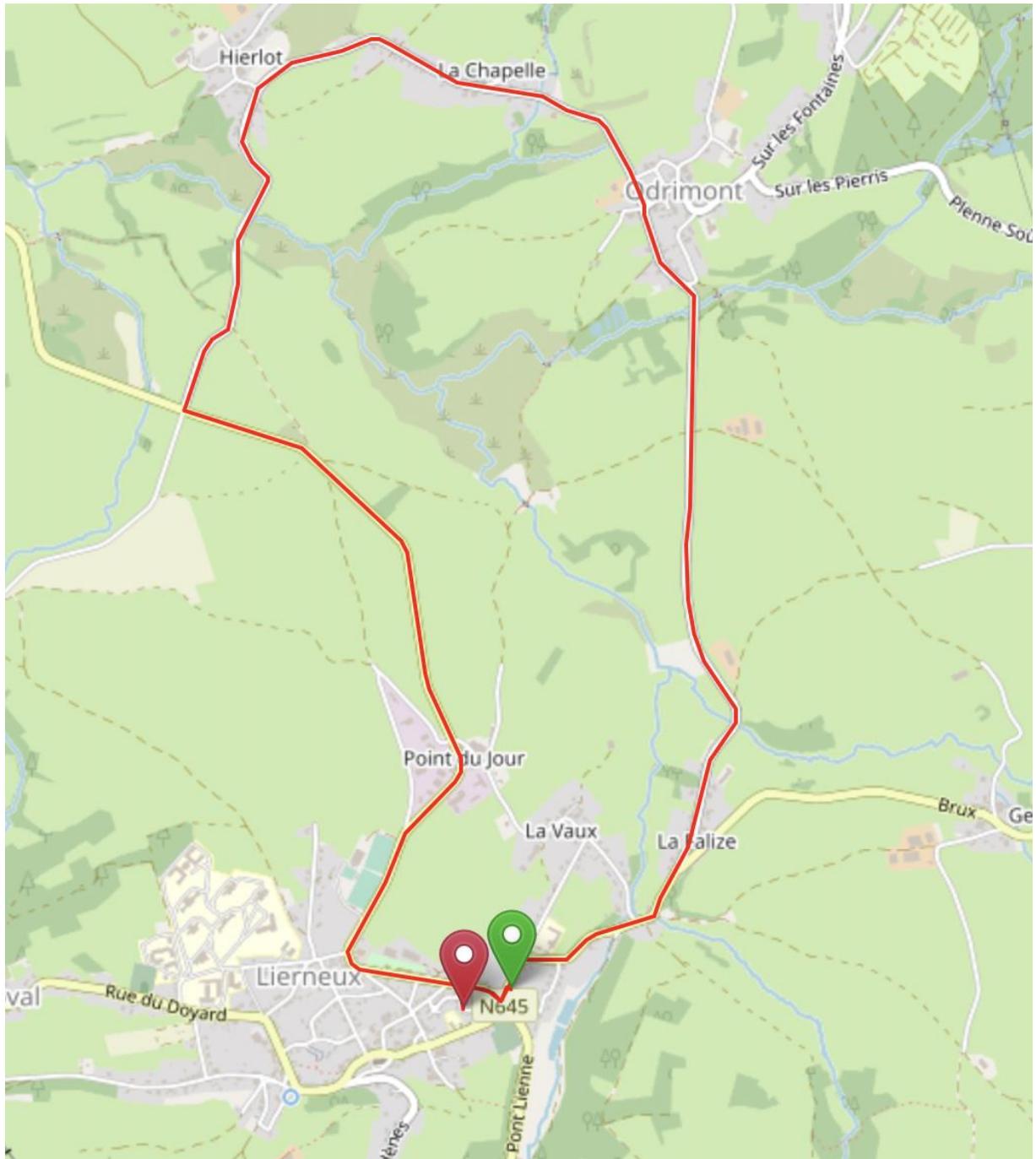
N°	Commune	Direction	Itineraire	KM	36 Km/H	38 Km/H	40 Km/H
1	Vielsam		départ chemin de la vallée	0	9:00	9:00	9:00
2		TD	ravel L47A			9:01	9:01
3		TD	Ravel ligne 47A	0,83		9:01	9:01
4			!!! Virage en s peinture au sol !!!			9:02	9:02
5		TD	chemin ville du bois	3,08		9:02	9:02
6		G	Chemin de Grand-Halleux	3,5		9:05	9:05
7		G	Chemin de Grand-Halleux	4,03	9:06	9:06	9:06
8		TD	Mont-le-soie	5,03	9:08	9:08	9:07
9			Arrivée : Mont-le-soie	5,56	9:09	9:08	9:08

les départ du contre la montre se donnent de minute en minute, Premier départ à 9h00

Triptyque Ardennais Juniors
Etape 3: Lierneux
15/08/2022



Circuit local



LUNDI 15 AOUT 2022 ETAPE 3
LIERNEUX/ LIERNEUX 104 KM
64 KM EN LIGNE + 5 CIRCUITS DE 8 KM

OPERATIONS DE DEPART LIERNEUX

CENTRE SPORTIF DE LIERNEUX RUE DE LA GARE 39 4990 LIERNEUX

PERMANENCE DE DEPART DE 13.00 H A 14.55 H

PARKING DES VEHICULES DES EQUIPES, DES VEHICULES OFFICIELS ET DE LA PRESSE

PARKING DES MOTOS DE LA POLICE ET DES MOTARDS DE LA SECURITE

ZONE DE DEPART RUE DE LA GARE DEVANT LE VICINAL

VESTIAIRES

SIGNATURE DE DEPART

SIGNATURE DE LA FEUILLE DE DEPART DE 13.45 A 14H50 DEVANT LE VICINAL

PERMANENCE

BRIEFING DE SECURITE A 13.45h

DEPART OFFICIEUX A 14.55 H

DEPART OFFICIEL A 15.00 H

ARRIVEE

LIERNEUX

DEVIATION VEHICULES NON OFFICIELS ET EQUIPES

GAUCHE 150 M AVANT LA LIGNE

VESTIAIRES ET CONTRÔLE MEDICAL

VESTIAIRES CENTRE SPORTIF

CONTRÔLE MEDICAL CENTRE SPORTIF

LOCAL PRESSE

CENTRE SPORTIF

RECEPTION

VICINAL RUE DE LA GARE

PERMANENCE ARRIVEE

CENTRE SPORTIF DE LIERNEUX RUE DE LA GARE 39 4990 LIERNEUX

GPM

1 ET 5 CÔTE DE VILLETTE

KM 9.7 ET KM 41.9

2 ET 6 CÔTE DE NOIRFONTAINE

KM 14.1 ET KM 46.3

3 ET 7 CÔTE DE VERLEUMONT

KM 22.5 ET KM 54.7

4 ET 8 CÔTE DE GRAND SART

KM 25.7 ET KM 57.9

9/10/11/12/ COTE DE HIERLOT

KM 68/ KM 76/ KM 84 / KM 92

SPRINTS MAILLOT VERT

1/2/3/4/5/6 PASAGE DE LA LIGNE

KM32/ KM 64/ KM 72/ KM 80 / KM 88 / KM 96

ZONE DE DECHET

1 RUE POINT DU JOUR

KM 32/ KM 33

2 RUE POINT DU JOUR

KM 88 / KM 89

Triptyque ardennais juniors Etape 3: Lierneux

N°	Commune	Direction	Itinéraire	KM	38 Km/H	40Km/H
			départ en cortège rue devant la vaux		15:00	15:00
1	Lierneux		rue du centre			
2		D	Départ réel rue de la gare devant le vicinal km 0			
3		TD	N645			
4			Pont de Vilette			
6			GPM 1 Côte de Vilette	9,7	15:15	15:14
7			Rue des Pèlerins N651	11,9	15:18	15:17
8		D	Rue des Pèlerins N651	12,2	15:19	15:18
9			Noirfontaine			
10			GPM 2 Noirfontaine	14,1	15:22	15:21
11		TD	Odrimont			
12		G	Odrimont	17,1	15:27	15:25
13		G	La Falize	19,1	15:30	15:28
15		TD	rue du centre	20,1	15:31	15:30
16		G	Pont Lienne	20,2		
17		TD	Verleumont	21,7	15:34	15:32
18			GPM 3 Côte de Verleumont	22,5	15:35	15:33
19		TD	Petit-Sart			
20		G	Grand-Sart	24,7	15:39	15:37
21			GPM 4 Côte de grand-sart	25,7	15:40	15:38
22		D (2ème)	Goronne	25,8		
23		G	Goronne	28	15:44	15:42
24		TD	Pelhémont	29	15:45	15:43
25		TD	Menil			
26		TD	Gernechamps	30,2	15:47	15:45
27		TD	Brux	31,5	15:49	15:47
28		G	La Falize			
30		TD	Rue du centre			
			! Ilots ! Prudence			
32		D	Rue de la Gare	32,2	15:50	15:49
			1 er passage de la ligne			
			Sprint maillot vert			
33		TD	N645			
34			Pont de Vilette			
36			GPM 5 Côte de Vilette	41,9	16:06	16:02
37			Rue des Pèlerins N651	44,1	16:09	16:06
38		D	Rue des Pèlerins N651	44,4	16:10	
39			Noirfontaine			
40			GPM 6 Noirfontaine	46,3	16:15	16:09
41		TD	Odrimont			
42		G	Odrimont	49,3	16:17	16:13
43		G	La Falize	51,3	16:21	16:16
45		TD	rue du centre	52,3	16:22	16:18

46	G	Pont Lienne	52,4		
47	TD	Verleumont	53,9	16:23	16:20
48		GPM 7 Côte de Verleumont	54,7	16:26	16:22
49	TD	Petit-Sart			
50	G	Grand-Sart	56,9	16:29	16:25
51		GPM 8 Côte de grand-sart	57,9	16:31	16:26
52	D (2ème)	Goronne	58	16:31	16:27
53	G	Goronne	60,2	16:35	16:30
54	TD	Pelhémont	61,2	16:36	16:31
55	TD	Menil			
56	TD	Gernechamps	62,4	16:38	16:33
57	TD	Brux	63,7	16:40	16:35
58	G	La Falize			
60	TD	Rue du centre	64,4	16:41	16:36
		! Ilots ! Prudence			
62		ENTREE DU CIRCUIT LOCAL			
63	D	Rue de la Gare	64,7	16:42	16:37
		2 em passage de la ligne			
		Sprint maillot vert			
64	D	Hierlot	68,1	16:47	16:42
65		GPM 9 Hierlot			
66	TD	La chapelle	69,4	16:49	16:43
67	TD	Odrimont	69,8	16:50	16:44
68	TD	La Falize	71,9	16:53	16:47
70	TD	Rue du centre	72,4	16:54	16:48
		! Ilots ! Prudence			
71	D	Rue de la Gare	72,7	16:58	16:49
72		3 em passage de la ligne			
		Sprint maillot vert			
73	D	Hierlot	76,4	17:00	16:54
74		GPM 10 Hierlot			
75	TD	La chapelle	77,4	17:02	16:56
76	TD	Odrimont	77,8		
77	TD	La Falize	79,9	17:06	16:59
79	TD	Rue du centre			
		! Ilots ! Prudence			
80	D	Rue de la Gare	80,7	17:07	17:01
		4em passage de la ligne	80,4		
81		Sprint maillot vert			
82	D	Hierlot	84,1	17:12	17:06
83		GPM 11 Hierlot			
84	TD	La chapelle	85,4	17:14	17:08
85	TD	Odrimont	85,8	17:15	
86	TD	La Falize	87,9	17:18	17:11
88	TD	Rue du centre	88,4	17:19	17:12
		! Ilots ! Prudence			

89		D	Rue de la Gare	88,7	17:20	17:13
			5 em passage de la ligne			
90			Sprint maillot vert			
91		D	Hierlot	92,1	17:25	17:18
92			GPM 12 Hierlot			
93		TD	La chapelle	93,4	17:27	17:20
94		TD	Odrimont	93,8		
95		TD	La Falize	95,9	17:31	17:23
97		TD	Rue du centre	96,4	17:32	17:24
			! Ilots ! Prudence			
98		D	Rue de la Gare	96,7	17:33	17:25
			6 em passage de la ligne			
99			Sprint maillot vert			
100		D	Hierlot	100,1	17:38	17:30
102		TD	La chapelle	101,4	17:40	17:32
103		TD	Odrimont	101,8		17:33
104		TD	La Falize	103,9	17:44	17:34
106		TD	Rue du centre	104,4		17:36
			! Ilots ! Prudence			
107		D	ARRIVEE RUE DE LA GARE	104,7	17:45	17:37